

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Aux personnes concernées par un règlement de modification du règlement de lotissement 425-2011 visant l'ensemble de la municipalité de Chertsey.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, directrice du Service du greffe de la susdite municipalité, QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2018, le conseil a adopté, par sa résolution 2018-367, un projet de règlement modifiant le règlement de lotissement 425-2011 afin :

d'harmoniser les normes du règlement de lotissement aux normes du règlement sur la construction des chemins publics et privés, notamment sur la pente des chemins projetés publics et privés.
2. Une assemblée de consultation publique aura lieu le **mardi 5 février 2019 à 19 h**, à la salle communautaire de Chertsey au 333, avenue de l'Amitié. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.
2. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h.

Donné à Chertsey ce 7^e jour du mois de janvier 2019.

M^e Joanne Loyer, avocate
Directrice du Service du greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Loyer, directrice du Service du greffe de la municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, ce 7^e jour du mois de janvier 2019, entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7 janvier 2019.

M^e Joanne Loyer, avocate
Directrice du Service du greffe